

COMMUNE DE VILLENEUVE-LES-BOULOC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 01/04/2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des organismes chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations salles des fêtes...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2025 représentent **2 557 533.46 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent **856 120 euros (montant prévisionnel)** des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement 2025 représentent **2 173 490.35 euros**.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution

- DGF 2019 : 42 401 euros
- DGF 2020 : 31 261 euros
- DGF 2021 : 17 205 euros
- DGF 2022 : 16 926 euros
- DGF 2023 : 20 040 euros
- DGF 2024 : 22 309 euros

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

 RECAPITULATIF DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025					
DEPENSES REELLES					
CHAPITRE	LIBELLES	BP 2024	CA 2024	Proposition de vote 2025	COMMENTAIRES
011	Charges à caractère général	960 855,69 €	791 343,92 €	965 103,84 €	Voir détail sur BP 2025
012	Charges de personnel et frais assimilés	811 318,00 €	782 162,22 €	856 120,00 €	Salaires , Cotisations , Visite médicale
014	Atténuations de produits	50 000,00 €	28 147,00 €	66 386,00 €	FPIC
65	Autres charges de gestion courantes	255 742,42 €	218 432,86 €	209 282,74 €	Indemnités élus - Contributions charges territoriales (SDEHG - CCF - SMEA..) - Subventions aux associations et CCAS
66	Charges financières	9 290,38 €	9 290,38 €	6 597,77 €	Intérêts des emprunts
67	Charges spécifiques	70 000,00 €	- €	70 000,00 €	
TOTAL - DEPENSES REELLES		2 157 206,49 €	1 829 376,38 €	2 173 490,35 €	
DEPENSES D'ORDRE					
68	Dotations aux provisions et dépréciations	5 000,00 €	800,26 €	5 000,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 000,00 €	251 428,28 €	260 000,00 €	S'équilibre en recettes d'ordre d'investissement (040)
TOTAL - DEPENSES D'ORDRE		265 000,00 €	252 228,54 €	265 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	1 237 283,18 €	- €	1 534 594,98 €	S'équilibre en recettes d'investissement (021)
TOTAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 659 489,67 €	2 081 604,92 €	3 973 085,33 €	

 RECAPITULATIF RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025					
CHAPITRE	LIBELLES	BP 2024	CA 2024	Proposition de vote 2025	COMMENTAIRES
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 308 243,09 €	- €	1 397 840,53 €	
RECETTES REELLES					
13	Atténuations de charges	7 500,00 €	2 234,38 €	7 500,00 €	Remboursements des indemnités journalières La prise en charge des remboursements maladie dont IJ par une assurance pour les agents titulaires est a imputée C/75888)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	120 379,52 €	121 850,51 €	129 775,56 €	Concessions des cimetières - Redevances domaine public - Ventes billets spectacles et adhésions médiathèque - Cantine
73	Impôts et taxes	1 880 152,14 €	2 030 591,45 €	1 914 336,45 €	Attributions de compensation CCF - TH et TF - Pylones - FNGIR - Fonds départemental
74	Dotations et participations	265 009,15 €	274 263,13 €	441 178,43 €	DGF - DSR - FCTVA de fonctionnement - Dotation de compensation - CAF ...
75	Autres produits de gestion courante	66 274,43 €	158 585,56 €	59 693,02 €	Locations SDF - Redevances fermiers - Loyer MMC - Indemnités ..
76	Produits financiers	20,00 €	35,25 €	50,00 €	Parts sociales CA
77	Produits spécifiques	5 000,00 €	2 376,79 €	5 000,00 €	Mandats annulés (exercices antérieures)
TOTAL - RECETTES REELLES (HORS 002)		2 344 335,24 €	2 589 937,07 €	2 557 533,46 €	
RECETTES D'ORDRE					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 411,34 €	1 411,34 €	17 211,34 €	S'équilibre en dépenses d'ordre d'investissement (040)
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	500,00 €	- €	500,00 €	
TOTAL - RECETTES D'ORDRE		6 911,34 €	1 411,34 €	17 711,34 €	
TOTAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 659 489,67 €	2 591 348,41 €	3 973 085,33 €	

c) La fiscalité

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les taux des impôts locaux votés pour 2025 (inchangés par rapport à 2024):

- concernant les ménages*

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	30.40 %	30.40%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	57.15%	57.15%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	15.41%	15.41%

- concernant les entreprises*

La commune est sous le régime de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), c'est la CCF

(Communauté de Communes du Frontonnais) qui vote le taux de CFE et reverse le produit aux communes sous forme d'attributions de compensation (AC).

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **986 798 euros** (hors AC versées par la CCF)

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à **22 309 euros**.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de la Médiathèque, de la salle des fêtes ...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

 RECAPITULATIF DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025							
DEPENSES REELLES (OPERATIONS)							
	LIBELLES	BP 2024	CA 2024	RAR	Proposition de vote (à budgétiser en plus des RAR)	Proposition de vote 2025	Observations
	Opération N°14 - Maison Médicale	5 687,99 €	5 687,99 €	- €	- €	- €	
	Opération N°15 - Nouvelle Mairie	372 244,00 €	185 451,59 €	50 237,93 €	24 762,07 €	75 000,00 €	
	Opération N°16 - Restauration Mairie actuelle	100 000,00 €	- €	- €	250 000,00 €	250 000,00 €	
	Opération N°17 - Logements seniors	100 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	
	Opération N°18 - Réhabilitation bâtiments scolaires / Réfectoire	100 000,00 €	- €	- €	100 000,00 €	100 000,00 €	
	Opération N°19 - Agrandissement Maison Médicale	45 000,00 €	- €	- €	300 000,00 €	300 000,00 €	
	TOTAL - DEPENSES REELLES (OPERATIONS)	722 931,99 €	191 139,58 €	50 237,93 €	724 762,07 €	775 000,00 €	
DEPENSES REELLES (HORS OPERATION)							
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024	CA 2024	RAR	Proposition de vote (à budgétiser en plus des RAR)	Proposition de vote 2025	Observations
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	55 826,22 €	55 826,22 €	- €	171 216,45 €	171 216,45 €	Résultat négatif donc à budgétiser en dépense
20	Immobilisations incorporelles	47 035,19 €	34 497,76 €	1 491,00 €	35 000,00 €	36 491,00 €	PLU - Frais d'études et d'insertion - Logiciels
204	Subventions d'équipement versées	313 203,00 €	161 499,15 €	121 720,74 €	- €	121 720,74 €	Fonds de concours
21	Immobilisations corporelles	976 446,56 €	651 828,94 €	110 141,65 €	1 028 093,08 €	1 138 234,73 €	Voir détail sur BP 2025
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	
16	Emprunts et dettes assimilées	188 330,78 €	188 330,62 €	- €	161 881,51 €	161 881,51 €	Emprunt en cours
45	Comptabilité distincte rattachée	- €	- €	- €	391 190,40 €	391 190,40 €	Voir explication sur BP 2025
	TOTAL - DEPENSES REELLES (HORS OPERATIONS)	1 580 841,75 €	1 091 982,69 €	233 353,39 €	1 787 381,44 €	2 020 734,83 €	
	TOTAL - DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	2 303 773,74 €	1 283 122,27 €	283 591,32 €	2 512 143,51 €	2 795 734,83 €	
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024	CA 2024	RAR	Proposition de vote (à budgétiser en plus des RAR)	Proposition de vote 2025	Observations
DEPENSES D'ORDRE							
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 411,34 €	1 411,34 €	- €	17 211,34 €	17 211,34 €	Egal au chapitre 042 en recettes de fonctionnement
041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	99 114,36 €	- €	279 221,93 €	279 221,93 €	Egal au chapitre 041 en recettes d'investissement
	TOTAL - DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT	106 411,34 €	100 525,70 €	- €	296 433,27 €	296 433,27 €	
	TOTAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 410 185,08 €	1 383 647,97 €	283 591,32 €	2 808 576,78 €	3 092 168,10 €	

VILLENEUVE-LÈS-BOULOC RECAPITULATIF RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025							
RECETTES REELLES							
CHAPITRE	LIBELLES	BP 2024	CA 2024	RAR	Proposition de vote (à budgétiser en plus des RAR)	Proposition de vote 2025	Observations
10	Dotations, fonds divers et réserves (HORS 1068)	133 926,48 €	133 926,48 €	- €	265 364,72 €	265 364,72 €	FCTVA et Taxe d'aménagement
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	301 951,92 €	301 951,92 €	- €	420 146,05 €	420 146,05 €	Le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé par le solde des restes à réaliser fait ressortir un besoin de financement au budget 2025 (via le 1068)
13	Subventions d'investissement	376 093,50 €	376 093,50 €	34 661,72 €	136 210,23 €	170 871,95 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	930,00 €	930,00 €	- €	- €	- €	
45	Comptabilité distincte rattachée	- €	- €	- €	161 968,47 €	161 968,47 €	Voir explication sur BP 2025
TOTAL - RECETTES REELLES		812 901,90 €	812 901,90 €	34 661,72 €	983 689,47 €	1 018 351,19 €	
RECETTES D'ORDRE							
CHAPITRE	LIBELLES	BP 2024	CA 2024	RAR	Proposition de vote (à budgétiser en plus des RAR)	Proposition de vote 2025	Observations
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 000,00 €	251 428,28 €	- €	260 000,00 €	260 000,00 €	S'équilibre en dépenses d'ordre de fonctionnement (042)
041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	99 114,36 €	- €	279 221,93 €	279 221,93 €	S'équilibre en dépenses d'ordre de d'investissement (040)
TOTAL - RECETTES D'ORDRE		360 000,00 €	350 542,64 €	- €	539 221,93 €	539 221,93 €	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 237 283,18 €	- €	- €	1 534 594,98 €	1 534 594,98 €	Egal au chapitre 023 de la section dépense de fonctionnement
TOTAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 410 185,08 €	1 163 444,54 €	34 661,72 €	3 057 506,38 €	3 092 168,10 €	

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Achats fonciers, création voies vertes...
- Extension de la Maison Médicale
- Pose de panneaux photovoltaïques bouldrome
- Mobilier scolaire et réfectoire
- Lancement des études pour les opérations suivantes :
 - Restauration mairie précédente
 - Logements seniors
 - Réhabilitation bâtiments scolaires/réfectoire
 - Rénovation Eglise

d) Les subventions d'investissements prévues :

Réfection étanchéité toiture terrasse de la médiathèque	5 280,00 €
Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	50 400,00 €
Création d'une voie verte - Route de CAMINAS	130 396,80 €
Acquisition de matériel pour le service administratif	777,61 €
Acquisition de matériel et d'outillage pour les services techniques	2 305,66 €
Acquisition de mobilier et de matériel informatique pour la Cantine	6 604,10 €
Acquisition de matériel et de mobilier pour la Médiathèque	2 569,64 €
Acquisition de machines de nettoyage pour l'entretien de l'école	1 921,95 €
Acquisition de rayonnages tubulaires neufs pour la salle d'archive de la Mairie	1 122,10 €
Construction Nouvelle Mairie (Tranche N°3)	22 155,84 €
Acquisition de mobilier, d'écrans tactiles numériques et d'équipements divers pour l'école	6 855,36 €
Installation d'une climatisation réversible dans le bureau ALAE	956,36 €

e) FCTVA : Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

FCTVA 2025 (sur dépenses d'investissement 2023) : **255 364.72 euros**

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

b) Principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement/population : 1272.17
- Recettes réelles de fonctionnement/population : 1504.73
- Encours de la dette/population : 466.89
- Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 39.59%
- Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement : 31.03%

c) Etat de la dette

Autofinancement :

- Epargne Brute : 758 183.90 euros
- Epargne Nette : 569 853.28 euros

= Disponible permettant d'alimenter le financement des investissements prévus par la collectivité.

- Encours de la dette au 31/12/2024 : 666 217.54 euros

Fait à Villeneuve-lès-Bouloc, le 15/04/2025

Le Maire,
André GALLINARO

